



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 14 AVRIL 2022

Affichage et convocation : 07 avril 2022

Réuni sous la présidence de Monsieur Bruno DEDION, Maire.

Présents : M Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Marie-Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Nicolas JACQUEMAIN, Alexandre PIERMEE, Alice NOWAK, Thierry LEVERT, Patrick SERGEANT.

Absentes excusées : Mmes Béatrice AUTIER, Aline THIOLIERE,

Absents non excusés : M Fabrice BARBAISE, Gwenaëlle GAREL .

Pouvoir : de Béatrice AUTIER à Thierry LEVERT

Secrétaire de séance : Mme Alice NOWAK

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DECEMBRE 2021 :

La rectification suivante est demandée sur le point «Travaux de la voie verte : appel d'offres » en ce qui concerne le vote de l'offre ID VERDE lot 2 Aménagement paysager, il convient d'écrire « par 13 voix pour et 1 contre (M Patrick SERGEANT contre cette entreprise) ».

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

1) **Le Compte de Gestion** : A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion de l'année 2021 rédigé par Madame la Trésorière arrêté comme suit :

Fonctionnement : un excédent de de 448 906.02 €

Investissement : un excédent de 312 071.88 €

2) **Le Compte Administratif** : A l'unanimité, le Conseil Municipal vote (Monsieur le Maire n'a pas participé au vote) le Compte Administratif présentant les mêmes résultats :

Fonctionnement : excédent de 448 906.02 €

Investissement : excédent de 312 071.88 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 :

Considérant l'excédent de Fonctionnement de 448 906.02 € et l'excédent d'investissement de 312 071.88€, compte-tenu des restes à réaliser des dépenses en investissement de 572 727 € et en recettes de 173 786 €, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

au compte 1068 recettes d'investissement : 86 869.12 €

et le solde au compte 002 en Fonctionnement : 362 036.90€

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient les taux de 2021, à savoir : 42.92 % pour la taxe foncière (bâti) et 26.18 % pour la taxe foncière (non bâti).

VOTE DU FORFAIT SCOLAIRE 2022 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient à 38 € par élève, le montant du forfait scolaire pour les fournitures scolaires.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Monsieur DE CARLI Eric, 1^{ER} Adjoint présente la proposition du Budget Primitif 2022. Après échanges et débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2022, équilibré en recettes comme en dépenses, comme suit :

section de Fonctionnement : 1 614 460.90 €

section d'Investissement : 891 933 €

Avec les points suivants : travaux, prestations : réalisation d'une voie verte le long de la Meuse, étude d'un plan de circulation sur toute la commune, acquisitions de terrains, achat d'illuminations de Noël, achat de matériel pour le service technique, installation de rideaux à l'école primaire, achat de matériel pour la police municipale, mise en sécurité de la Route de Fagnon, installation de plots routiers lumineux, travaux sur bâtiments communaux (acoustique à la restauration, salle du Conseil Municipal,...), travaux divers de voirie, travaux d'évacuation des eaux pluviales de « Betlimpré ».

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2022 :

Associations	Subventions pour 2022
Chœurs Atout Prix	434 € voté à l'unanimité
Es'Prix Jeunes	200 € voté à l'unanimité (Alain SOHIER n'a pas participé au vote)
FEP	5 000 € voté à l'unanimité (Alain BEAUFEY n'a pas participé au vote)
T.C.Pirisien	315 € voté à l'unanimité
Ecole de PLM pour séjour à la ferme de Liart : demande exceptionnelle.	250 € voté à l'unanimité (Bruno DEDION et Eric DE CARLI n'ont pas participé au vote).
Ass des Noël ardennais des privés d'emploi	105 € voté à l'unanimité (Noëlle COHIDON et Alain BEAUFEY n'ont pas participé au vote).
Ardennes Génétique de Villers-Semeuse	0 € voté à l'unanimité

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

selon le détail des différents frais de fonctionnement des écoles :

Désignation	Montants
Achat de petit équipement	87.39
Frais de personnel	95 285.80
Achat de fournitures scolaires	4 443.73
Frais de télécommunications	791.76
Maintenance, réparations,	3 307.28
Transport collectif	624.40
Eau, asst, énergie électricité	16349.16
Total	120 889.52 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 922.82 € par élève le montant de la redevance 2021 (131 élèves) des communes extérieures à Prix-lès-Mézières, réclamée en 2022.

REGION GRAND EST : FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CAR SCOLAIRE :

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable : 1) au dispositif régional permettant de bénéficier d'une aide financière au travers d'une charte d'accompagnement pour les années scolaires 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022.

2) à la signature de cette charte par M le Maire.

PERSONNEL COMMUNAL :

Créations d'emplois : : **service administratif :** article 3-1-1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 : considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un emploi pour exercer les fonctions de chargé de missions finances et ressources humaines en qualité d'Attaché NT, grade de catégorie A du 01 juin 2022 et 30.06.2022 inclus, sur un temps de travail de 17h 30/35H avec rémunération calculée par référence l'indice brut 821 du grade d'Attaché avec régime indemnitaire afférent et suivant temps de travail et de dégager les crédits correspondants.

Service technique : article 3-1-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 : compte-tenu de la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un emploi pour exercer les fonctions d'Adjoint technique à 30/35h , avec un rémunération au 1^{er} échelon et régime indemnitaire correspondant à ce grade pour 6 mois à partir du 01/06/2022 et de dégager les crédits correspondants

Création d'emploi : A l'unanimité , le Conseil Municipal, pour faire suite à une demande de retraite et pour les besoins du service, décide de créer un emploi permanent de Rédacteur Principal de 1ère classe, catégorie B, à temps complet avec une durée hebdomadaire de 35/35h, avec dégagement des crédits correspondants à partir du 01 juin 2022 pour exercer les fonctions de Directeur Général des Services, avec régime indemnitaire correspondant.

Rifseep : suite à la délibération du 05 mars 2020 et à l'unanimité, le Conseil Municipal apporte les modifications suivantes pour : 1) l'I.F.S.E. au tableau des groupes de fonctions et des montants maximum :

Catégorie statutaire	Groupe de fonctions	Fonctions, emplois	Montant minimum annuel dans la collect.	Montant maximum annuel dans la collectivité	Plafond indicatif réglementaire
B Rédacteur	Groupe G1	Direction Générale	500 €	17 480 €	17 480 €

A Attaché	Groupe G1	Direction Générale	500 €	17 480 €	36 210 €
-----------	-----------	--------------------	-------	----------	----------

2) le C.I.A. :

Catégorie statutaire	Groupe de fonctions	Fonctions, emplois	Montant maximum annuel dans la collect.	Plafond indicatif réglementaire
B Rédacteur	Groupe G1	Direction Générale	1 000 €	6 390 €

DEBARDAGE DE BOIS : GARANTIES : Compte-tenu que certains véhicules empruntant les chemins ruraux entraînent une dégradation anormale de la chaussée lors de débardage de bois par exemple, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : 1) d'appliquer une contribution spéciale aux propriétaires ou entrepreneurs responsables de dégradations afin de contribuer à l'entretien de ces voies ((art. L.161-8 du code rural) ,

2) que la part mise à la charge de l'entreprise sera de 100% du montant annuel des dépenses réelles d'entretien de la voie communale ou du chemin rural et proportionnelle aux dégradations causées, au travers d'une convention suivant l'article L.149-9 du code de la voirie routière.

REGIE DE RECETTES :

Compte-tenu d'informations non reçues en mairie, ce point sera traité ultérieurement.

TARIF REPAS-SOIREE : Après explications et débat, le Conseil Municipal est favorable à cette soirée gastronomique au tarif de 50 € par personne tout compris, avec la création de 5 postes dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour le service des différentes manifestations.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur le Maire informe les élus :

1) de la clôture de l'enquête publique relative au projet d'aliénation du chemin rural dit du Reposoir. M le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec une réserve.

2) d'un prochain rendez-vous avec Monsieur le Préfet des Ardennes.